

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-070-2020**

Objet : Demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), concernant la mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles – Retrait de la décision DEC-102-2019

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-214-2017 du 18 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire et étendue de la compétence voirie ;

L'objet de la présente opération est la mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles.

Cette opération poursuit deux axes :

- La sécurisation et l'accessibilité de la traversée du village par la RD 108 et la RD 141
- La sécurisation et l'accessibilité de la place Abbé de Sérini de compétence intercommunale.

La communauté de communes Albret communauté, de par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », intervient dans ce projet d'aménagement sur les éléments de sa propre compétence (place d'intérêt communautaire), ainsi qu'en délégation de maîtrise d'ouvrage du Département sur les 2 routes départementales.

		Département	CCAC	Commune
Travaux	VOIRIE	64 734 €	17 710 €	133 799 €
	BODURES ET CANIVEAU	- €	3 580 €	42 289 €
	TERRASSEMENT	- €	3 705 €	8 336 €
	ESPACES VERTS	- €	- €	18 565 €
	MOBILIER ET DIVERS	- €	- €	6 840 €
	ECLAIRAGE	- €	- €	22 680 €
	TRANCHEES TECHNIQUES	- €	- €	23 115 €
	ASSAINISSEMENT	- €	6 930 €	50 019 €
	MARGE de 10%	6 473 €	3 192 €	30 564 €
Maitrise d'œuvre 8%		- €	8 506 €	26 897 €
TOTAL HT		71 207 €	43 623 €	363 105 €
TVA		14 241 €	8 725 €	72 621 €
TOTAL TTC		85 449 €	52 348 €	435 726 €
SUBVENTIONS	DETR 30% du (montant HT - éclairage)		13 087 €	95 193 €
	Bordures et caniveau (50% de 30 400€) + (50% de (30 400€-42 289€)			21 145 €
	Amendes de polices (sur 3 années) (40% de 15 200€)			18 240 €
	Participation SDEE 40% (éclairage + tranchées ?)			18 318 €
Participation communale de 50% des travaux			11 015 €	
TOTAL recettes			24 102 €	152 895 €
Autofinancement TTC			28 246 €	282 830 €
Fond de concours à Albret Communauté				11 015 €
Reste à charge HT			19 521 €	221 225 €
TVA 20%			22 966 €	72 621 €
A inscrire au budget 2020			137 797 €	446 741 €

La DETR sollicitée a été accordée au taux de 30%, (demande à 40%). Il convient donc de reprendre le plan de financement en conformité avec le nouveau taux comme suit:

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité
DETR	13 087.00 €	30 %
Autofinancement	30 536.00 €	60 %
Total des travaux HT	43 623.00 €	100 %
Total des travaux TTC	52 348.00 €	

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,

Article 2 : De solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la part du projet relevant de sa compétence,

Article 3 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 4 : De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020 et suivants

Article 5 : Précise que la présente décision emporte retrait de la décision DEC-102-2019.

Fait à NERAC le, 10 JUIN 2020

Le Président,
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire